Rapport final et résumé

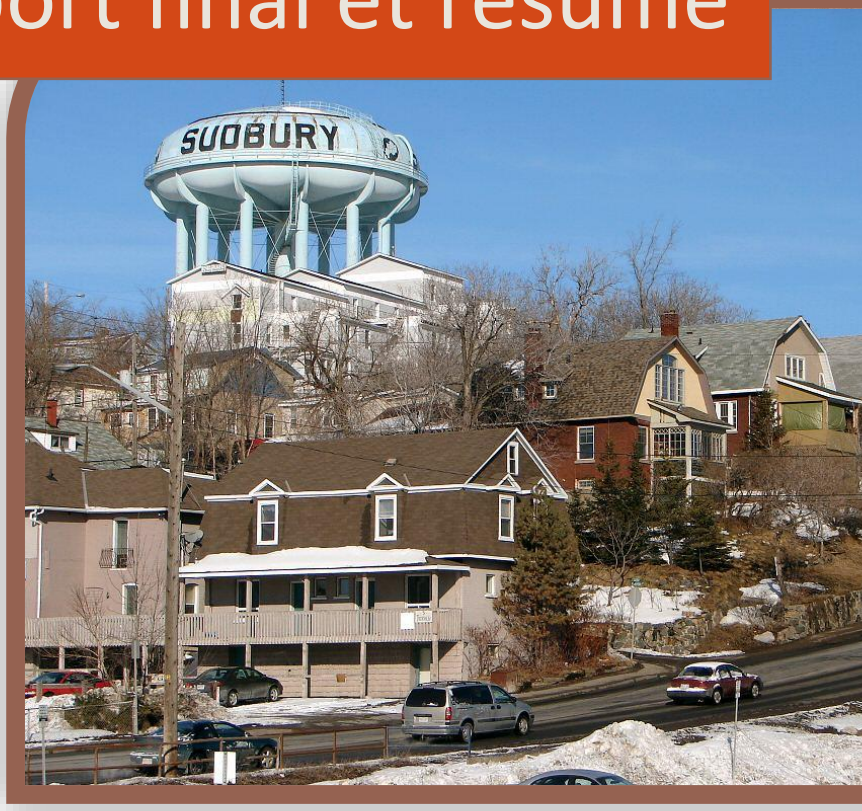

ONCAT PROJECT 2015-17

Privileged Right of Passage : Pathways between Collège Boréal and Laurentian University

Rapport préparé par le Bureau des études et affaires francophones – juin 2016

Résumé

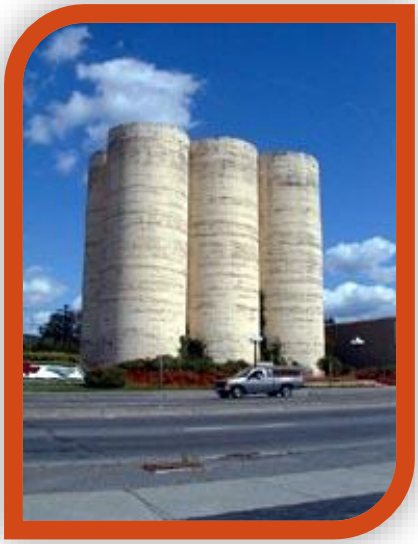

Dans le cadre de ce projet, nous avons réussi à développer dix ententes d'articulation. Quatre d'entre elles visent les étudiants qui ont complété ou qui complèteront un certificat d'un an au Collège Boréal. Auparavant, il était impossible pour ces étudiants de transférer des crédits collégiaux envers des programmes universitaires. Maintenant, ils sont éligibles jusqu'à 30 crédits, ce qui équivaut à une pleine année d'études.

En plus de ces ententes, trois ententes ont été développées avec le département de psychologie - une de celle-ci est un 2+2. Finalement, trois ententes ont été améliorées en Éducation physique et santé. Ces ententes se démarquent des autres puisque les résultats d'apprentissage ont été comparés et les étudiants peuvent profiter de plusieurs crédits spécifiques au lieu de seulement des crédits au choix.

La majorité des ententes sont à l'étape d'approbation au Sénat de l'Université Laurentienne. Malheureusement, nous avons appris au mois d'avril que deux étapes s'étaient ajoutées au processus d'approbation, ce qui a retardé ledit processus. Nous sommes confiants, cependant, que les ententes seront approuvées d'ici la l'automne 2016. En suivant ce processus, nous sommes heureux d'annoncer qu'une des retombées sera que toutes les ententes d'articulations francophones s'appliqueront aussi du coté anglais - donc pour tout autre collège qui offre le même programme vers nos programmes francophones et anglophones (lorsque les deux options existent).

Table des matières

Résumé 2

Table des matières 3

Nouveaux parcours Boréal - Laurentienne 4

Meilleures pratiques et leçons apprises 6

États des parcours & ententes développées
et dates importantes 9

Annexe A 11

Annexe B 15

Annexe C 19

Nouveaux parcours Boréal - Laurentienne

Voici une liste des dix-neuf nouveaux parcours qui ont été développés ou analysés entre le Collège Boréal et l'Université Laurentienne dans le cadre de ce projet.

#	Du programme au Collège Boréal	Vers ce programme à l'Université Laurentienne	Nombre de crédits accordés avant 2016	Nombre de crédits accordés suite à l'approbation des parcours
1	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Arts généraux	Aucun	15-30, 12, 6 (arts)
2	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Sciences	Aucun	9-12, 6, 3 (sciences)
3	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Étude de l'environnement	Aucun	24
4	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Psychologie	Aucun	30
5	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Sociologie	Aucun	-
6	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Mathématiques	Aucun	24
7	Techniques de soins vétérinaires – 2 ans	Zoologie	30	30
8	Technique de travail social (TOSC) – 2 ans	Psychologie	30	60
9	Technique de travail social (TOSC) – 2 ans	Sociologie	30	30
10	Éducation en services à l'enfance (GEEN) – 2 ans	Psychologie	30	51
11	Éducation en services à l'enfance (GEEN) – 2 ans	Sociologie	30	30
12	Technique d'éducation spécialisée (TESQ) -3 ans	Psychologie	30	66
13	Technique d'éducation spécialisée (TESQ) -3 ans	Sociologie	30	30
14	Adjoint juridique – 2 ans	Psychologie	30	30
15	Adjoint juridique – 2 ans	Sociologie	30	30
16	Technologie de l'architecture	Architecture	-	-
17	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Éducation physique et santé	30	39
18	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Promotion de la santé	30	39
19	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Psychologie du sport	30	39

Voir les **annexes A, B et C** pour une description détaillée de chacun des nouveaux parcours.

De plus, voir les documents suivants en pièce jointe pour une analyse encore plus détaillée du processus de « mapping ».

Nom du fichier	**Description**
Feuilles d'information	Analyse des résultats d'apprentissage pour :
1	Technique de travail social
2	Éducation en services à l'enfance
3	Technique d'éducation spécialisée
4	Adjoint juridique
Analyse Ed Phys	Analyse des résultats d'apprentissage pour les programmes d'activité physique
Protocole d'entente	Protocole d'entente modifié

Meilleures pratiques et leçons apprises

Le processus suivi pour compléter ce projet cette année était efficace dans certains aspects, mais nous avons appris plusieurs leçons qui mèneront à des changements pour les prochaines ententes à développer. Voici les étapes du processus suivi cette année, le nouveau processus suggéré, le raisonnement qui explique les changements et une courte analyse à la fin de la section.

Processus suivi pour compléter ce projet cette année :

1. Effectuer une analyse préliminaire et déterminer les programmes pour lesquels une articulation est envisageable ainsi que ceux pour lesquels une articulation n'est pas envisageable.

2. Stimuler l'engagement et l'engouement du personnel des deux institutions envers le projet.

3. Consulter les doyens, les directeurs et les professeurs impliqués pour confirmer quelles articulations seront possibles cette année.

4. Rédiger le rapport initial.

5. Identifier le modèle d'articulation à développer pour chaque programme.

6. Faire la comparaison des résultats d'apprentissage et des plans de cours des programmes pour lesquels une articulation a été identifiée comme possible (en 1), et identifier le nombre de crédits qui pourront être reconnus par la Laurentienne ainsi que les passerelles nécessaires.

7. Obtenir les approbations nécessaires pour procéder à l'établissement de l'articulation.

8. Rédiger le rapport intérimaire.

9. Revoir certaines articulations existantes.

10. Développer des fiches techniques qui précisent le cheminement des étudiants qui veulent bénéficier des articulations développées.

11. Officialiser l'amendement de l'entente parapluie.

12. Développer un outil Excel permettant la gestion des ententes entre l'UL et le CB. Ce tableau permet de comparer les résultats d'apprentissage plus facilement, afin de 1) Comparer initialement les programmes, et 2) assurer que l'entente soit encore valide lors de changements aux programmes.

13. Rédiger le rapport final.

Nouveau Processus pour le développement de parcours et d'ententes d'articulation :

Suite à une mise à l'essai de la procédure ci-haut pour tenter de développer dix-neuf articulations entre le Collège Boréal et l'Université Laurentienne en 2015-2016, nous déterminons qu'une procédure plus efficace peut être suivie afin de développer des parcours et des ententes d'articulations. Ce processus est décrit dans le tableau à la prochaine page, et inclut l'identification de la ou les personnes qui complèteront chaque étape, ainsi que quelques notes et raisonnements.

Tableau - Nouveau processus proposé :

Étape #	Description	Qui facilitera ou coordonnera?	Notes et raisonnements (meilleures pratiques et leçons apprises)
1	Consulter les départements, les directeurs et les doyens, en personne (agente) et par écrit (vice-recteur), pour identifier des pistes de parcours et d'ententes d'articulation à développer.	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation, - Vice-recteur ou direction aux Études et affaires francophones	Cette étape assurera la coopération et la participation des participants, puisque les projets viendront d'eux, et non de l'administration.
2	Identifier le modèle d'articulation à développer pour chaque entente ou parcours.	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation	Modèles possibles : - Diplôme vers Baccalauréat - Baccalauréat vers diplôme - Programmes parallèles - Programmes conjoints - Etc.
3	Recueillir et échanger les plans de cours, descriptions de cours, cursus, etc. nécessaires pour passer à l'analyse.	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation	L'idéal est de pouvoir comparer les résultats d'apprentissage collégiaux avec les résultats d'apprentissage universitaires, mais ceux-ci ne sont pas toujours disponibles, donc il faut parfois fonctionner à partir du plan de cours ou même de la description de cours.
4	Faire l'analyse et la comparaison des résultats d'apprentissage et des plans de cours des programmes pour ensuite identifier le nombre de crédits qui pourront être reconnus par la Laurentienne ainsi que les passerelles nécessaires.	- Les départements et facultés préfèrent parfois que cette étape soit complétée initialement par l'agente de projet. - Par la suite, le département peut approuver, mais cette étape est seulement nécessaire lorsque l'entente demande de *nouvelles équivalences* (qui n'ont jamais été reconnues par le département d'admission).	- Lorsqu'il y a une bonne affinité entre les programmes, il est parfois possible de donner des crédits pour des cours spécifiques. C'est surtout le cas lorsque les apprentissages sont doublés ou très semblables. Nous visons 80 % des apprentissages communs dans un cours pour donner un crédit. - Lorsque l'affinité entre les programmes est moins élevée, des crédits génériques sont donnés. Par exemple ARTS9100 (pour des cours de première année) ou ARTS9200 pour des cours de la 2e à la 4e année). Certains règlements doivent être respectés pour donner des crédits. **Voir Annexe A.**
5a	Suite à l'analyse, si le parcours ou l'entente d'articulation développée ne demande rien de nouveau, les parcours définis peuvent être rajoutés au Protocole d'ententes d'articulation ou envoyés au département d'admission. Celui-ci se chargera d'ajouter les ententes sur Ontransfer.ca (site Web provincial pour étudiants qui identifie les parcours et ententes d'articulation possibles).	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation - Agent en admission	
5b	Si l'entente d'articulation ou le parcours demande une reconnaissance de crédits qui n'a aucun précédent (là où un transfert de crédit n'a jamais été donné) elle doit passer par le département.	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation - Directeur du département	

5c	Lorsque la nature de l'entente d'articulation ou le parcours proposé est nouveau ou demande un changement important dans la façon de faire approuver par le département d'admission, l'entente doit passer par un processus. Celui-ci inclut (en ordre) les étapes suivantes - approbation par le département - approbation par la faculté - approbation par l'ARA - information au CPF - approbation par le Sénat	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation - Départements, facultés, membres des comités et Sénat	Lorsque l'entente d'articulation doit passer par ce processus, il est important de prendre en considération le temps requis pour ce faire. Un minimum de 5 mois est requis pour ce processus, mais souvent c'est encore plus long, à cause de changements à amener aux documents, objections par certains comités, etc.
6	Informer les départements suivants lorsqu'une entente a été approuvée : - Bureau des admissions - Bureau du registraire - Liaison - Marketing - Équipe exécutive - Corps professoral	- Agente de projet LU – Ententes d'articulation	
7	Revoir l'entente selon la fréquence identifiée ou lorsqu'il y a des changements dans les programmes		

Puisque ce projet était d'assez grande envergure, nous avons découvert plusieurs pratiques gagnantes et avons appris plusieurs leçons. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-haut, dans la colonne *« Notes et raisonnements (meilleures pratiques et leçons apprises) ».* En bref, la plus importante meilleure pratique est de faire faire l'analyse et la majorité du travail d'analyse par l'agente de projet CATON, avant de demander l'approbation du département. En ce qui concerne les leçons apprises, les deux plus importantes sont 1) de toujours consulter les départements et les doyens avant de soumettre des demandes de projet à CATON, - c'est important que les idées viennent du terrain – et 2) de planifier suffisamment de temps pour l'approbation des ententes d'articulation, puisqu'il y a plusieurs comités et étapes auxquels se conformer avant de faire passer un projet à l'Université.

Définitions importantes :

Parcours : un chemin prédéterminé pour un étudiant qui souhaite transférer d'un programme particulier d'une institution postsecondaire vers un programme particulier de l'Université Laurentienne (ou vice-versa)

Entente d'articulation : une entente qui stipule, entre autres, que deux ou plusieurs établissements s'engagent à accroitre l'accès aux programmes d'études postsecondaires en français ainsi que la mobilité entre les établissements en donnant des crédits de transfert. Une entente d'articulation peut inclure un ou plusieurs parcours entre les établissements.

Passerelle : cours ou modules qui doivent être réussis par l'étudiant afin de pouvoir accéder à un programme et profiter d'une entente d'articulation

États des parcours & ententes développées et dates importantes (approbations en attente)

Voici un tableau qui décrit l'état des parcours et des ententes développées dans le cadre de ce projet, ainsi que des commentaires pertinents pour chacun.

#	Du programme au Collège Boréal	Vers ce programme à l'Université Laurentienne	Dates d'approbation					Commentaires
			Analyse complétée	Accord du département	Accord de la faculté	Accord de l'ARA	Accord du Sénat	
1	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Arts généraux			9 sept.			Processus d'approbation retardé
2	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Sciences		-	9 sept.			Processus d'approbation retardé
3	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Étude de l'environnement			9 sept.			Processus d'approbation retardé
4	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Psychologie			9 sept.			Processus d'approbation retardé
5	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Sociologie		-	-	-	-	Annulé – restructuration du programme
6	Programme général d'arts et de sciences (PASC) - 1 an	Mathématiques			9 sept.			Processus d'approbation retardé
7	Techniques de soins vétérinaires – 2 ans	Zoologie		-	-	-	-	Affinité limitée
8	Technique de travail social (TOSC) – 2 ans	Psychologie			9 sept.			Processus d'approbation retardé
9	Technique de travail social (TOSC) – 2 ans	Sociologie		-	-	-	-	Annulé – restructuration du programme
10	Éducation en services à l'enfance (GEEN) – 2 ans	Psychologie			9 sept.			Processus d'approbation retardé
11	Éducation en services à l'enfance (GEEN) – 2 ans	Sociologie		-	-	-	-	Annulé – restructuration du programme

12	Technique d'éducation spécialisée (TESQ) -3 ans	Psychologie			9 sept.			Processus d'approbation retardé
13	Technique d'éducation spécialisée (TESQ) -3 ans	Sociologie		-	-	-	-	Annulé – restructuration du programme
14	Adjoint juridique – 2 ans	Psychologie		-	-	-	-	Affinités limitées
15	Adjoint juridique – 2 ans	Sociologie		-	-	-	-	Annulé – restructuration du programme
16	Technologie de l'architecture	Architecture	-	-	-	-	-	Remis à l'an prochain (à la demande du doyen)
17	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Promotion de la santé						Processus d'approbation retardé
18	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Promotion de la santé						Processus d'approbation retardé
19	Promotion de l'activité physique et de la santé (2 ans)	Promotion de la santé						Processus d'approbation retardé

Annexe A

Trois nouveaux parcours entre :

***Le programme de Promotion de l'activité physique* du Collège Boréal *et trois programmes francophones de l'École des sciences et de l'activité physique* de l'Université Laurentienne**

Ces parcours seraient ajoutés aux annexes du Protocole d'ententes d'articulation entre le Collège Boréal, l'Université Laurentienne et l'Université de Sudbury (2014-2019). Deux des trois parcours sont des améliorations de parcours développés dans une entente en 2007. Un des trois parcours (Psychologie du sport) est nouveau.

Pour chacun des trois parcours dans ce document :

- L'étudiant doit toujours compléter les cours obligatoires pour le(s) diplôme(s) choisi(s), sauf lorsqu'un crédit équivalent spécifique est accordé par l'Université lors de l'admission.

- Une moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale de 3,2 ou 80 % ou plus *est requise pour pouvoir profiter de ces parcours.*

- Une lettre de recommandation est *requise pour pouvoir profiter de ces parcours.*

- Bien que les crédits accordés par cette entente comptent pour plus d'une année d'études, il est possible que l'étudiant ne puisse pas compléter son Baccalauréat dans les deux ou trois ans suivant l'inscription à cause des plages horaires des cours universitaires ou encore à cause des prérequis de certains cours obligatoires.

Parcours n° 1 – Promotion de l'activité physique (Boréal)
vers Éducation physique et santé (EDPH) (Laurentienne)

Diplôme du Collège Boréal	**Transfert à l'Université Laurentienne vers :**	**Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal**	**Crédits accordés par la Laurentienne**
Promotion de l'activité physique (2 ans)	Baccalauréat en *Éducation physique et santé* (126 crédits) **École des sciences de l'activité physique**	BIO1026 – Anatomie et physiologie 1	EDPH 1506 – Anatomie et kinésiologie I (3cr)
		BIO1027 – Anatomie et physiologie 2	EDPH 1507 – Anatomie et kinésiologie II (3cr)
		SPR1013 – Activité physique et santé	EDPH 1006 – Science d'exercice, mieux-être et santé (3cr)
		SPR1006 – Nutrition	EDPH 4507– Nutrition (3cr)
		SPR1014 – Activités physiques II – Apprentissage moteur	EDPH 2206 – Apprentissage moteur (3cr)
		INF1064 – Culture technologique	COSC 9100 - Logiciels d'applications (3cr)
		FRA1005 – Français	FRAN 9100 (3cr)
		ENG1003 – English Communications I	ENGL 9100 (3cr)
		SOC1010 – Communication interpersonnelle	SOSC 9100 (3cr)
		SPR1020 – Leadership II	SOSC 9200 (3cr)
		SPR1011 - Activité physiques I – techniques et tactiques	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1005 – Physiologie de la performance	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1003 – Évaluation de la condition physique	EDPH 9100 (3cr) --- total : **39 crédits**

Nombre de crédits à compléter* : 87

*Pour de plus amples renseignements relatifs à la liste des cours à compléter à l'Université Laurentienne pour obtenir le Baccalauréat nommé ci-haut, voir le site Web de l'Université Laurentienne (https://laurentienne.ca/programme/education-physique) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346). Noter que le nombre de crédits à compléter peut changer s'il y a des modifications au programme EDPH.

Parcours n° 2 – Promotion de l'activité physique (Boréal) vers Promotion de la santé (Laurentienne)

Diplôme du Collège Boréal	Transfert à l'Université Laurentienne vers :	Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal	Crédits accordés par la Laurentienne
Promotion de l'activité physique (2 ans)	Baccalauréat en *Promotion de la santé* (124,5 crédits) **École des sciences de l'activité physique**	BIO1026 – Anatomie et physiologie 1	EDPH 1506 – Anatomie et kinésiologie I (3cr)
		BIO1027 – Anatomie et physiologie 2	EDPH 1507 – Anatomie et kinésiologie II (3cr)
		SPR1013 – Activité physique et santé	EDPH 1006 – Science d'exercice, mieux-être et santé (3cr)
		SPR1006 – Nutrition	EDPH 4507– Nutrition (3cr)
		SPR1014 – Activités physiques II – Apprentissage moteur	EDPH 2206 – Apprentissage moteur (3cr)
		INF1064 – Culture technologique	COSC 1017 - Logiciels d'applications (3cr)
		FRA1005 – Français	FRAN 9100 (3cr)
		ENG1003 – English Communications I	ENGL 9100 (3cr)
		SOC1010 – Communication interpersonnelle	SOSC 9100 (3cr)
		SPR1020 – Leadership II	SOSC 9200 (3cr)
		SPR1011 - Activité physiques I – techniques et tactiques	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1005 – Physiologie de la performance	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1003 – Évaluation de la condition physique	EDPH 9100 (3cr) ---------- total : **39 crédits**

Nombre de crédits à compléter* : 85,5

*Pour la liste des cours à compléter à l'Université Laurentienne quant à l'obtention du Baccalauréat nommé ci-haut, voir le site Web de l'Université Laurentienne (https://laurentienne.ca/programme/education-physique) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements. Noter que le nombre de crédits à compléter peut changer s'il y a des modifications au programme.

Parcours n° 3 – Promotion de l'activité physique (Boréal) vers Psychologie du sport (Laurentienne)

Diplôme du Collège Boréal	**Transfert à l'Université Laurentienne vers :**	**Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal**	**Crédits accordés par la Laurentienne**
Promotion de l'activité physique (2 ans)	Baccalauréat en *Psychologie du sport* (124,5 crédits) **École des sciences de l'activité physique**	BIO1026 – Anatomie et physiologie 1	EDPH 1506 – Anatomie et kinésiologie I (3cr)
		BIO1027 – Anatomie et physiologie 2	EDPH 1507 – Anatomie et kinésiologie II (3cr)
		SPR1013 – Activité physique et santé	EDPH 1006 – Science d'exercice, mieux-être et santé (3cr)
		SPR1006 – Nutrition	EDPH 4507– Nutrition (3cr)
		SPR1014 – Activités physiques II – Apprentissage moteur	EDPH 2206 – Apprentissage moteur (3cr)
		INF1064 – Culture technologique	COSC 1017 - Logiciels d'applications (3cr)
		FRA1005 – Français	FRAN 9100 (3cr)
		ENG1003 – English Communications I	ENGL 9100 (3cr)
		SOC1010 – Communication interpersonnelle	SOSC 9100 (3cr)
		SPR1020 – Leadership II	SOSC 9200 (3cr)
		SPR1011 - Activité physiques I – techniques et tactiques	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1005 – Physiologie de la performance	EDPH 9100 (3cr)
		SPR1003 – Évaluation de la condition physique	EDPH 9100 (3cr)
			----------
			total : **39 crédits**

Nombre de crédits à compléter* : 85,5

*Pour la liste des cours à compléter à l'Université Laurentienne quant à l'obtention du Baccalauréat nommé ci-haut, voir le site Web de l'Université Laurentienne (https://laurentienne.ca/programme/education-physique) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements. Notez que le nombre de crédits à compléter peut changer s'il y a des modifications au programme.

Annexe B

Quatre nouveaux parcours pour des programmes collégiaux d'un an

Université Laurentienne – 2016
Projet CATON

Ces parcours seront ajoutés à l'annexe 1 du Protocole d'ententes d'articulation entre le Collège Boréal, l'Université Laurentienne et l'Université de Sudbury (2014-2019).

Pour chacun des quatre parcours dans ce document :

- Un certificat collégial d'un an rend l'étudiant ou l'étudiante admissible à l'Université, cependant **la moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale** et les affinités entre les programmes d'études déterminent le nombre de crédits accordés à l'étudiant ou l'étudiante.

- L'étudiant doit toujours compléter les cours obligatoires pour le(s) diplôme(s) choisi(s), sauf lorsqu'un crédit équivalent spécifique est accordé par l'Université lors de l'admission.

- Bien que les crédits accordés par l'Université représentent parfois l'équivalent d'un, deux ou même trois an(s) d'études, il est possible que l'étudiant ne puisse pas compléter son Baccalauréat dans les deux ou trois ans suivant l'inscription à cause de limites au niveau de l'horaire des cours universitaires ou pour des raisons de prérequis aux cours obligatoires.

Parcours n° 1 – Transferts généraux

Certificat - Collège Boréal (1 an)	Transfert à l'Université Laurentienne vers :	Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal	Moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale	Crédits accordés par la Laurentienne
Programme général d'arts et de sciences (PASC)	***Baccalauréat ès Arts***	Au choix de l'étudiant	de 3,2 à 4,0	**de 15 à 30 crédits***
			de 2,8 à 3,19	**12 crédits***
			de 2,4 à 2,79	**6 crédits***
Programme général d'arts et de sciences (PASC)	**Autres programmes**	Au choix de l'étudiant	de 3,2 à 4,0	**de 9 à 12 crédits***
			de 2,8 à 3,19	**6 crédits***
			de 2,4 à 2,79	**3 crédits***

** selon le niveau d'affinité avec le programme d'étude*

Parcours n° 2 – PASC vers Psychologie

Une moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale de 3,2 ou 80 % *est requise pour pouvoir profiter de l'articulation.*

Certificat - Collège Boréal (1 an)	Transfert à l'Université Laurentienne vers :	Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal	Crédits accordés par la Laurentienne
Programme général d'arts et de sciences (PASC)	*Baccalauréat ès Arts* en **Psychologie**	FRA1005 et FRA1006 PSY1001 et PSY1002 <u>6 cours parmi :</u> *Sciences sociales* ARQ1005 DRO1000 GEN1018 GEN1046 GEN1054 JUR1011 LOI1000 LOI1001 LOI1004 POL1000 SOC1001 SOC1002 SOC1010 TOX1000 *Humanités* ART1001 ENG1003 ENG1004 GEN1038 GEN1040 GEN1047 GEN1053 GEN1055 GEN1036 SGS1002 SGS1006	FRAN9100 (6) PSYC1105 (6) Combinaison de (18) crédits : SOSC 9100 ou HUMA 9200 --- total : **30 crédits**

Cours obligatoires de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* :

- LANG1005 – Grammaire appliquée à la rédaction

**Les cours de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* peuvent changer lorsque des modifications sont apportées au cursus du programme. SVP voir le site Web de l'Université Laurentienne pour une liste courante de cours obligatoires de 1re année (https://laurentienne.ca/programme/psychologie-ba) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements.

Parcours n° 3 – PASC vers Études de l'environnement

Une moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale de 3,0 ou 75 % *est requise pour pouvoir profiter de l'articulation.*

Certificat - Collège Boréal (1 an)	Transfert à l'Université Laurentienne vers :	Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal	Crédits accordés par la Laurentienne
Programme général d'arts et de sciences (PASC)	*Baccalauréat ès Arts* en **Études de l'environnement**	FRA1005 et FRA1006 3 cours parmi : BIO1000 BIO1013 BIO 1026 BIO1016 BIO 1027 CHI1000 CTN 1001 CTN 1001 INF1078 INF1072 INF1039 INF1042 INF1046 MAT1028 MAT1026 MAT1006 MAT1018 PHY1000 PSA1005 PSA1006 3 cours parmi : *Sciences sociales* ARQ1005 DRO1000 GEN1018 GEN1046 GEN1054 JUR1011 LOI1000 LOI1001 LOI1004 POL1000 SOC1001 SOC1002 SOC1010 TOX1000 *Humanités* ART1001 ENG1003 ENG1004 GEN1038 GEN1040 GEN1047 GEN1053 GEN1055 GEN1036 SGS1002 SGS1006	FRAN9100 (6) SCEN9100(3) ARTS9100(6) Combinaison de (9) crédits : SOSC 9100 ou HUMA 9200 --- total : **24 crédits**

Cours obligatoires de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* :

- ENVI1406 – Environnement I
- ENVI1507 – Environnement II
- LANG1005 – Grammaire appliquée à la rédaction

**Les cours de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* peuvent changer lorsque des modifications sont apportées au cursus du programme. SVP voir le site Web de l'Université Laurentienne pour une liste courante de cours obligatoires de 1re année (https://laurentienne.ca/programme/psychologie-ba) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements.

Parcours n° 4 – PASC vers Mathématiques

Une moyenne pondérée cumulative (MPC) collégiale de 3,0 ou 75 % *est requise pour pouvoir profiter de l'articulation.*

Certificat - Collège Boréal (1 an)	Transfert à l'Université Laurentienne vers :	Cours spécifiques à compléter au Collège Boréal	Crédits accordés par la Laurentienne
Programme général d'arts et de sciences (PASC)	**Mathématiques**	FRA1005 et FRA1006 2 cours parmi : BIO1000 BIO1013 BIO 1026 BIO1016 BIO 1027 CHI1000 CTN 1001 CTN 1001 INF1078 INF1072 INF1039 INF1042 INF1046 MAT1028* MAT1026* MAT1006* MAT1018* PHY1000 PSA1005 PSA1006 4 cours parmi : *Sciences sociales* ARQ1005 DRO1000 GEN1018 GEN1046 GEN1054 JUR1011 LOI1000 LOI1001 LOI1004 POL1000 SOC1001 SOC1002 SOC1010 TOX1000 *Humanités* ART1001 ENG1003 ENG1004 GEN1038 GEN1040 GEN1047 GEN1053 GEN1055 GEN1036 SGS1002 SGS1006	FRAN9100 (6) SCEN9100(3) ARTS9100(3) Combinaison de (12) crédits : SOSC 9100 ou HUMA 9200 ---------- total : **24 crédits**

Cours obligatoires de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* :
- MATH1036 – Calcul 1
- MATH1037 – Calcul 2
- MATH 1056 – Mathématiques discrètes I
- MATH 1057 – Algèbre linéaire I
- LANG1005 – Grammaire appliquée à la rédaction

**Les cours de 1re année à compléter à l'Université Laurentienne* peuvent changer lorsque des modifications sont apportées au cursus du programme. SVP voir le site Web de l'Université Laurentienne pour une liste courante de cours obligatoires de 1re année (https://laurentienne.ca/programme/psychologie-ba) ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements.

Notez bien : bien que le cours de Fonctions avancées 4U de 12e année soit obligatoire pour accéder au programme Baccalauréat en arts - Mathématique, **deux cours collégiaux** de mathématiques sont équivalents à un autre cours 4U de mathématiques.

Annexe C

Parcours entre divers programmes du Collège Boréal et le programme de psychologie de l'Université Laurentienne

Programme du Collège Boréal	Crédits accordés par la Laurentienne	Cours de 1re et 2e année à compléter à l'Université Laurentienne**	Notes
Éducation en services à l'enfance (GEEN) 2 ans (diplôme)	**PSYC 1105 (6)** **HUMA 9100 (6)** **SOSC 9100 (18)** **SOSC 9200 (21)** **----------** **total : 51 crédits***	LANG 1005 (6) PSYC 2006 (3) PSYC 2126 (3) PSCY 2127 (3)	Les étudiants du Collège Boréal doivent réussir PSY 1001 et PSY 1002 afin d'obtenir leurs crédits pour PSYC 1105.
Techniques de travail social (TOSC) 2 ans (diplôme)	**SOCI 1015 (6)** **HUMA 9100 (9)** **COSC 1701 (3)** **SOSC 9100 (12)** **SOSC 9200 (30)** **----------** **total : 60 crédits***	PSYC 1105 (6) LANG1005 (6) PSYC 2005 (6) PSYC 2126 (3) PSCY 2127 (3)	Les étudiants du Collège Boréal doivent réussir SOC 1001 et SOC 1002 afin d'obtenir leurs crédits pour SOCI 1015.
Techniques d'éducation spécialisée (TESQ) 3 ans (diplôme)	**PSYC 1105 (6)** **HUMA 9100 (9)** **COSC 1701 (3)** **SOSC 9100 (18)** **SOSC9200 (27)** **----------** **total : 66 crédits***	LANG1005 (6) PSYC 2005 (6) PSYC 2126 (3) PSCY 2127 (3)	Les étudiants du Collège Boréal doivent réussir PSY 1001 et PSY 1002 afin d'obtenir leurs crédits pour PSYC 1105.

*Bien que nous accordions le nombre de crédits indiqué, pour compléter un BAC, l'étudiant doit toujours répondre aux exigences du diplôme. Dans certains cas, et pour certaines combinaisons de diplômes, il se peut que l'étudiant doive dépasser le nombre total de 120 crédits pour obtenir le BAC désiré, puisque la majorité des crédits donnés sont pour des cours au choix.

**Les cours de 1re et de 2e année à compléter à l'Université Laurentienne peuvent changer lorsque des modifications sont apportées au cursus du programme. SVP voir le site Web de l'Université Laurentienne pour une liste courante de cours obligatoires de 1re ou 2e année : https://laurentienne.ca/programme/psychologie-ba ou rencontrer un conseiller au Centre d'excellence universitaire (poste 3346) pour de plus amples renseignements.

Pour chacun des parcours ci-haut :
- Une moyenne minimale collégiale de 3,0 ou 75 % est requise pour obtenir les crédits indiqués.
- Bien que les crédits accordés par l'Université représentent parfois l'équivalent d'un, deux ou même trois an(s) d'études, il est possible que l'étudiant ne puisse pas compléter son Baccalauréat dans les deux ou trois ans suivant l'inscription à cause de limites au niveau de l'horaire des cours universitaires ou pour des raisons de prérequis aux cours obligatoires.